



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 08-2017

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 DECEMBRE 2017**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le sept du mois de décembre deux mille dix sept, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil et affichage : 01/12/2017

Date d'affichage du compte rendu : 15/12/2017

Conseillers municipaux : 19
Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

***Présents :**

Mesdames : BENEDET. CHAMBERS. DAIGNAN. DUPIRE. JANEL. ROUDIE.
Messieurs: BESSAT. DARNAUD. FACCA. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT VILLATE. VILLEMUR.

***Absents/excusés ayant donné procuration:**

Nadine GIMENEZ à Huguette DUPIRE. Alexandre DUVAL à Amélie BENEDET

***Excusés n'ayant pas donné procuration:** néant

***Absents n'ayant pas donné procuration:** Jean Luc BONNEIL. Céline GINTRAND

Secrétaire de séance : Carole DAIGNAN

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017
2. Dénomination des voies dans le cadre du projet d'adressage
3. Convention entre le CNAS et la Mairie de Samatan relative aux moyens mis à la disposition de la délégation départementale
4. Création de postes saisonniers
5. Garantie d'emprunt pour le toit familial – Lotissement Les berges d'Ensahuqué
6. Travaux d'éclairage public du stade
7. Plan de financement projet d'aménagement du chemin de Moutet
8. Demande d'autorisation d'engagement des dépenses en 2018 en attendant le vote du budget principal
9. Demande d'autorisation d'engagement des dépenses en 2018 en attendant le vote du budget annexe
10. Décisions modificatives
11. Information du conseil des décisions du maire prises en application de la délibération du 24 avril 2014
12. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 06.09.2017

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2. DENOMINATION DES VOIES DANS LE CADRE DU PROJET D'ADRESSAGE

Monsieur le Maire tient à souligner le travail réalisé en binôme par Jean-Pierre LAFFONTAN et Ghislaine DUBARRY en charge de ce projet depuis 2 mois, et les remercie pour leur efficacité.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'adressage consiste en l'attribution d'une adresse précise à chaque habitation de la commune. Certains logements possèdent déjà une adresse conforme aux attentes des services postaux mais d'autres, non. Les enjeux de l'adressage sont nombreux. Cette procédure vise à renforcer à la fois la sécurité publique et la qualité du service public. Un « bon adressage » permet notamment aux services de secours et d'incendie de trouver plus facilement les logements et contribue aussi à améliorer l'efficacité du service de distribution de courrier. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAFFONTAN. Il indique que la méthodologie envisagée est la suivante: Il est nécessaire dans un premier temps de fixer en conseil municipal le nom des rues. Le Maire attribuera ensuite un numéro à chaque habitation, ceci entre dans le champ de son pouvoir de police.

Monsieur LAFFONTAN rappelle que la procédure n'a pas été confiée à la poste pour des raisons financières. La municipalité a donc décidé de réaliser l'adressage en interne. Toutefois les services postaux restent un partenaire privilégié de la commune qui par leur expertise en matière de distribution postale nous ont fait part de recommandations spécifiques, notamment dans le choix de la numérotation « métrique » et de sa combinaison avec la numérotation paire et impaire. Ce travail a été commencé en 2016, une délibération du 31 mars a d'ailleurs validé la dénomination de plusieurs voies. Ensuite des problèmes de logiciels ont ralenti la procédure. Ces derniers venant d'être résolus, il est nécessaire de poursuivre ce travail.

Monsieur LAFFONTAN insiste sur l'objectif de cette procédure qui est d'améliorer les adresses existantes. Plus de 600 adresses seront modifiées dans le courant de l'année 2018. Toutes les maisons de la commune ne seront pas concernées par le changement d'adresse. Les problèmes essentiels se situent en périphérie de Samatan, les efforts se sont donc concentrés sur ce secteur et sur les nouvelles constructions en ville. Le zoom du prochain magazine, distribué dans chaque boîte aux lettres de Samatan, sera dédié à l'adressage. Il précise les voies concernées et également les démarches à faire pour les administrés concernés.

Monsieur LAFFONTAN explique que le choix du nom des voies a été réalisé en fonction de plusieurs paramètres. Par exemple dans le lotissement des chênes, une impasse des chênes est proposée. La poste et l'IGN ont alerté les élus sur la nécessité de vérifier l'absence de nom de voies similaires ou trop ressemblantes sur la commune, ainsi la rue du Couchant du Barry va changer de nom pour ne pas être confondue avec la rue du Barry notamment. Pour nommer les voies privées, l'accord des associations syndicales concernées a été sollicité, par exemple pour l'impasse du Midi de Campan. La situation géographique et le nom des rues voisines a également permis d'orienter le choix du nom des rues, par exemple la présence d'un ruisseau en contre bas du lotissement « les Berges d'Ensahuqué », a conduit à proposer le nom de « rue du Ruisseau ».

Monsieur LAFFONTAN précise donc que 5 rues doivent être « baptisées ou modifiées » par le conseil, en plus des noms de rue déjà validés par une délibération du 31 mars 2016. La carte avec les rues concernées est projetée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue les noms de rue suivants (un plan détaillé sera annexé au procès-verbal de la séance) :

- Impasse des chênes (secteur route de St Soulan)
- Impasse du Midi de Campan (secteur chemin d'Enlouret)
- Rue du Couchant (secteur quartier Du Barry)
- Rue du Levant (secteur quartier Du Barry)
- Rue du Ruisseau (secteur lotissement les Berges d'Ensahuqué)

Monsieur LAFFONTAN, en conclusion, ajoute que les plaques seront donc commandées, ainsi que les numéros et assumées financièrement par la mairie. Une transmission du fichier complet des nouvelles adresses sera ensuite transmis par nos services aux différents partenaires (cadastre, La Poste, ...). Afin de délivrer les nouveaux numéros aux habitations concernées et d'apporter aux habitants les précisions nécessaires, Monsieur LAFFONTAN et Monsieur LEFEBVRE ont prévu de se déplacer dans chaque habitation concernée. Après quoi, les services de la mairie seront à la disposition du public pour toute précision éventuelle. Le changement d'adresse n'étant pas neutre, les habitants seront accompagnés dans cette nouveauté par les services conjoints de la mairie et de la MSAP.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3. CONVENTION ENTRE LE CNAS ET LA MAIRIE DE SAMATAN RELATIVE AUX MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Samatan est adhérente du CNAS (Comité National d'Action Sociale). Le CNAS est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour le personnel territorial, l'adhésion au CNAS donne accès pour les agents de la mairie de Samatan à un catalogue de prestations sociales. La délégation départementale du CNAS doit instituer un partenariat avec une collectivité adhérente pour y installer son siège et disposer des moyens administratifs nécessaires à l'exercice de ses missions. Des frais de fonctionnement peuvent être engagés par la mairie de Samatan, en contrepartie de quoi, elle recevra une contribution financière fixée pour l'année 2017 à 300€ et s'élevant, en principe, pour une année complète à 1200€.

Monsieur VILLEMUR interroge Monsieur LEFEBVRE sur la composition du bureau départemental de l'association CNAS. Il lui répond que le bureau est composé à parité d'agents et d'élus locaux des collectivités adhérentes (4 membres au total) provenant d'environ 150 collectivités gersoises et représentant plus de 4000 agents (dont ceux du Conseil Départemental). Monsieur VILLEMUR demande si les réunions sont fréquentes. Monsieur LEFEBVRE explique qu'il y a environ 4 à 6 réunions par an, qui ont lieu dans la commune siège mais aussi dans d'autres lieux. Les forums organisés ne le seront pas forcément à Samatan et seront pris en charge financièrement par le CNAS. Et il rappelle l'obligation pour les collectivités de mettre en place une action sociale pour les agents territoriaux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le CNAS.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Monsieur le Maire explique que pour garantir le bon fonctionnement du marché, du personnel doit être recruté. De même, pour le fonctionnement de l'aire de camping-cars, il est nécessaire de créer un poste saisonnier.

Le conseil municipal accepte la création des postes sous le dispositif suivant : CDD pour « Surcroit de travail » (12 mois maximum).

Nbre de postes	Filière	Fonction	Nbre d'heures
4	Technique	Agent en charge du marché	4h / hebdo
1	Technique	Agent en charge de l'aire de camping-cars	10h / hebdo

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur VILLEMUR précise qu'à ce jour deux agents interviennent en renfort en remplacement de vacataires ou d'agents de la mairie sur le marché du lundi.

5. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE TOIT FAMILIAL – LOTISSEMENT LES BERGES D'ENSAHUQUE

Saisi d'une sollicitation du Toit familial, Monsieur le Maire explique que lorsqu'un organisme spécialisé dans le logement social, réalise des opérations d'investissement, il sollicite des banques pour faire des crédits. Les organismes prêteurs réclament en principe, au titre de garantie, des cautions capables de rembourser l'emprunt contracté en cas de défaillance du bailleur social. Les bailleurs sociaux départementaux sollicitent en principe à hauteur de 50% le conseil départemental et 50% la commune sur laquelle le projet se réalise.

Le Toit Familial, qui doit réaliser un projet de création de 11 logements sociaux sur la commune appelé « les Berges d'Ensaququé », sollicite la commune de SAMATAN pour garantir 50% de l'emprunt visant à réaliser cette opération.

L'emprunt contracté par le Toit Familial s'élève à 930 000€ et s'étalera de 2019 à 2058.

- 180 000€ de prêt PLAI taux 0.55%
- 750 000€ de prêt PLUS taux de 1.35%

Le bailleur social demande à la commune de garantir 465 000€.

Monsieur le Maire rappelle la création récente par l'OPHLM de 14 logements sociaux route de Cazaux et remercie le travail de Huguette DUPIRE qui s'est mobilisée aux côtés de Chantal FRECHOU dans le cadre de l'examen des dossiers des demandeurs locaux pour l'attribution de ces logements sociaux (qui est effectuée par l'OPHLM et non par la commune). 8 logements sont occupés par des samatanais sur les 14 logements disponibles et ces logements étaient très convoités, l'OPHLM a reçu plus de 250 demandes.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son inquiétude relative à la politique du gouvernement en matière de logement social. La réduction des APL sera supportée financièrement par les bailleurs sociaux, qui verront leurs recettes diminuer. Cette politique est donc également dangereuse pour les collectivités garantes financièrement de ces organismes. Malgré tout, les garanties d'emprunt ayant été accordées systématiquement pour les autres projets de logement social sur la commune et cautionnées aussi par le Conseil Départemental, il est difficile de refuser d'accorder ces garanties d'emprunt. L'intérêt pour la population est que la mairie soutienne les bailleurs sociaux afin de leur permettre de faire aboutir ces projets nécessaires pour notre territoire. Car le besoin de logement social existe, 80% de la population gersoise est éligible à ces logements.

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'importance de favoriser la création de logements sociaux sur le territoire communal, le conseil municipal décide d'accorder cette garantie au bailleur social susvisé pour l'opération « Les Berges d'Ensaququé ».

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU STADE

Monsieur le Maire explique que des travaux de « relampage » du stade d'honneur de rugby doivent être réalisés. Il est donc nécessaire de conclure une convention de mandat avec le SDEG relative à ces travaux, consistant dans le remplacement de 9 amorces ainsi qu'en un relampage sur projecteur avec nacelle.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 552,69€ TTC et sont subventionnés par le SDEG à hauteur de 30% soit 638,17€.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide

- D'approuver le projet de travaux pour un montant de 2552,69€
- De solliciter la subvention auprès du SDEG pour un montant de 638,17€
- D'autoriser le Maire à signer une convention de mandat par laquelle la mairie confie la réalisation des travaux au SDEG et tout autre document nécessaire dans le cadre de ces travaux.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur LAFFONTAN explique que ces travaux sont plus chers qu'avant car pour des raisons de sécurité, suite à un grave accident qui a eu lieu dans le Gers, l'utilisation de la nacelle est rendue nécessaire. Monsieur VILLEMUR précise que des lampes sont à changer au tennis. Monsieur FACCA demande à ce qu'une solution d'ampoules basse consommation soit envisagée si possible, comme c'est le cas ailleurs en ville, avec le programme TEPCV (territoire énergie positive et croissance verte). Monsieur le Maire approuve. Monsieur LAFFONTAN rappelle que les subventions pour les équipements sportifs sont moindres que pour les autres type d'éclairage. Madame ROUDIE précise qu'elle va vérifier la possibilité d'inclure ces travaux dans ce programme qui est en cours.

7. PLAN DE FINANCEMENT PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MOUTET

La commune doit réaliser des travaux d'aménagement du chemin de Moutet, rappelle Monsieur LEFEBVRE. Monsieur LEFEBVRE donne la parole à Monsieur BESSAT en charge de ces travaux et le remercie pour le travail fourni sur ce dossier car cette voie est très dégradée et qu'il est très important pour la population de ce secteur de procéder à la réalisation de ces travaux. Concrètement, ils consistent en la réfection d'un kilomètre de voie, la réfection du réseau pluvial (busage), l'engazonnement des bordures, la reprise des trottoirs, la mise en sécurité avec la création de 3 ralentisseurs. Des déplacements de poteaux auront également lieu. A ce jour le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 288 104 € HT (études – Maitrise d'oeuvre: 4 174€ / travaux 283 930€ HT). Monsieur BESSAT précise que le budget prévu initialement était inférieur mais qu'il n'aurait permis que de faire quelques travaux palliatifs qu'il aurait été nécessaire de refaire rapidement.

Il précise que des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 à hauteur de 25% des dépenses HT concernant l'accessibilité et la mise en sécurité. Les travaux d'accessibilité sont évalués à 6 755€ et ceux de mise en sécurité à 184 140€, c'est-à-dire 190 895€ au total. La subvention sollicitée au titre de la DETR est de 25% de ces dépenses éligibles, c'est-à-dire 25% x 190 895€ = **47 724.00€**

Le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès des partenaires financiers potentiels.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur FACCA demande le planning prévisionnel des travaux. Monsieur BESSAT répond que les travaux auront lieu en principe courant mars et dureront un mois. Monsieur FACCA s'inquiète de la circulation pendant cette période et notamment du passage des bus. Monsieur BESSAT explique que ce point a été examiné par le bureau d'études qui proposera avec l'entreprise retenue la solution la plus adaptée. Monsieur LEFEBVRE conclut en insistant sur l'impossibilité de réaliser des travaux de voirie sans occasionner une gêne pour les utilisateurs de la voie, mais que si aucun travaux n'est réalisé c'est la sécurité publique qui sera mise en cause. Le nécessaire sera donc fait pour que ces travaux se déroulent dans des conditions optimales et une communication adaptée sera faite auprès de la population concernée, comme demandé par Mme BENEDET.

8. DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN 2018 EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir continuer à assurer le paiement des dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier 2018 et le jour du vote du budget (au plus tard le 15 avril 2018). Il est nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération autorisant le paiement des factures dans la limite du ¼ des dépenses inscrites au budget en 2017.

Chapitre	Rappel budget 2017	Engagement possible avant vote budget 2018 (1/4 du BP 2017)
20	40 000 €	10 000 €
204	22 900 €	5 725 €
21	471 600 €	117 900 €
23	80 000 €	20 000€

Au titre du budget principal, le conseil municipal autorise le Maire à engager les montants correspondants au ¼ des dépenses d'investissement de l'année 2017.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

9. DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN 2018 EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire précise que la commune de Samatan ayant 2 budgets (un principal et un annexe), il est nécessaire dans la logique du point exposé ci-dessus de suivre la même logique pour ce 2nd budget

Chapitre	Rappel budget 2017	Engagement possible avant vote budget 2018 (1/4 du BP 2017)
20	0	0
21	0	0
23	310 071.59 €	77 517.89 €

Au titre du budget annexe (pôle médicosocial), le conseil municipal autorise le Maire à engager les montants correspondants au ¼ des dépenses d'investissement de l'année 2017

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire rappelle que la fin de l'année approche, et que par conséquent des écritures sont nécessaires afin d'ajuster les crédits d'un chapitre budgétaire à un autre. Les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 022 du budget général : dépenses imprévues (où 60 000€ étaient inscrits au budget principal), ils vont donc être prélevés à cet article et basculés aux articles, où il manque des crédits :

La décision modificative (DM) proposée est la suivante :

- Au 022 Dépenses Imprévues : **- 24 000 €**
- Au 65 Autres Charges de Gestion courante :
 - article 65 738 : **+ 10 000€** (pour reversement au GCSMS des subventions perçues par la commune pour la gestion de la MSAP – réf convention du 12/07/2017 DCM du 11/07/2017)
 - article 65 737 : **+ 14 000€** (pour reversement à l'office du tourisme du savès des taxes de séjours perçues au titre de l'année 2016, date à laquelle la commune était encore compétente pour les percevoir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

11. SIGNATURE CONVENTION AVEC ECO FINANCE

Monsieur le Maire et Monsieur LAFFONTAN expliquent avoir été démarchés par ECO FINANCES. C'est une société spécialisée dans les finances locales qui propose d'explorer les pistes d'économies principalement dans les domaines fiscaux et sociaux. Et ce, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, dans un contexte économique particulièrement contraint pour les collectivités.

Le coût est proportionnel aux économies générées : ECOFINANCE encaisse 50% des recettes générées, après qu'elles aient été encaissées par la collectivité. Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention proposée par cette société.

Monsieur LAFFONTAN explique que certaines pistes d'économies ont déjà été explorées les années précédentes (assurance et taxe foncière notamment) mais pas toutes, il serait donc intéressant de souscrire cette mission notamment en matière de charges sociales. A priori les sources d'économies sont, pour les communes ayant réalisé cette mission par leur intermédiaire, de 8000 à 35 000€.

L'étude suppose 2 rdv de travail et dure 45 jours, il serait intéressant d'initier cette étude en janvier, pour qu'elle soit terminée mi-février et que le budget 2018 puisse prendre en compte ces éléments financiers.

Monsieur LEFEBVRE explique que cette société était intervenue pour l'association des maires du Gers et avait présenté des pistes très intéressantes. Il précise qu'il s'agit aussi de se réinterroger sur ses pratiques et de trouver pour l'avenir une méthodologie permettant d'optimiser régulièrement les recettes et les dépenses.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

12. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décision 2017NOV01 Monsieur LEFEBVRE a par décision en date du 10/11/2017 de reconduire le contrat de ligne de trésorerie avec la caisse d'épargne à hauteur de 250 000€. Cette ligne de trésorerie permet de pallier les tensions de trésorerie et arrivera à échéance le 08/11/2018.

13. QUESTIONS DIVERSES

A/ PLANNING DE PERMANENCE DES ELUS

Il circule pour être complété.

B/ POINT SUR AVANCEMENT DU DOSSIER DE POLE MEDICO SOCIAL

CHIFFRAGE

Le coût du projet a sensiblement évolué entre le programme et le chiffrage de l'avant-projet définitif. Les contraintes techniques, architecturales et les besoins des futurs occupants de ce bâtiment ont conduit à modifier ce projet. Au départ seule l'aile A de la maison de retraite devait être rénovée pour un coût de 1 385 410€ HT. A ce jour, le projet consiste en la rénovation d'un bâtiment en pôle social, et la construction d'une extension pour le pôle médical. Le projet global s'élève à ce jour à plus de 2.8 millions HT. Mais le chiffrage est amené à évoluer. Cette inflation a conduit les élus à chercher de nouvelles subventions et a nécessité du temps. De plus, il est nécessaire de modifier le PLU actuel pour permettre l'obtention du permis de construire. Au conseil municipal de janvier, un nouveau plan de financement sera proposé. La volonté municipale est de voir aboutir ce projet en garantissant qu'il soit qualitatif.

ENQUETE PUBLIQUE

L'extension du bâtiment (pour la maison de santé pluriprofessionnelle) nécessite une modification de notre PLU (actuel). Il faut transformer une zone Naturelle (N) en zone constructible (U). Cette procédure indispensable à l'aboutissement de ce projet, s'appelle une mise en comptabilité de notre PLU pour un projet d'intérêt général (on parle aussi de déclaration de projet).. Cette enquête publique va avoir lieu du 21/12/2017 au 23/01/2018, les personnes intéressées peuvent consulter le dossier sur Internet et également rencontrer le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanence.

C/ COMPTEUR LINKY

Etant donné les polémiques autour du compteur communiquant linky, le SDEG a élaboré une notice précisant le fonctionnement et l'intérêt de ce compteur. Ce document « pédagogique » pourra être envoyé aux personnes qui en font la demande en mairie.

D/ REPARTITION DES MISSIONS MSAP – MAIRIE

Les démarches administratives évoluent, la plupart d'entre elles se font désormais directement en ligne. Par conséquent, les missions de la mairie évoluent : plan préfecture nouvelle génération qui prévoit que les démarches de carte grise, permis de conduire...se feront désormais uniquement en ligne, la mairie n'est donc plus une « boîte aux lettres » officielle des services de l'Etat.

La mairie reste le lieu de réalisation de certaines formalités administratives (CNI, passeports qui eux aussi ont évolué : seules 12 communes gersoises sont habilitées à délivrer ces titres, dont Samatan...)

Le problème qui se pose est d'accompagner les usagers qui ne sont pas en capacité de réaliser ces démarches eux-mêmes car ils n'ont pas d'ordinateur, pas de connexion Internet ou ne savent pas assez utiliser les outils informatiques. Cette « médiation informatique » repose désormais sur les Maison de Service au Public. Une réunion a eu lieu récemment entre les services de la mairie et de la MSAP pour se mettre d'accord sur le rôle de chacun et garantir ainsi un service de qualité aux usagers.

Le principe est que l'utilisateur doit désormais réaliser seul ses formalités, par Internet.

S'il est en difficulté (et seulement dans ce cas), il pourra se rendre à la MSAP pour : les cartes grises et les permis de conduire. L'accueil de la mairie se chargera d'aider les administrés pour les pré-demandes de passeports et de cartes d'identité dont le dossier sera ensuite instruit par la mairie de SAMATAN. Monsieur LEFEBVRE rappelle que ces décisions de dématérialisation ont été prises par l'Etat mais que la fracture numérique pose des difficultés. Face aux difficultés rencontrées par les administrés il a été nécessaire pour les services municipaux de se renseigner afin de les accompagner au mieux. Cette mission pour les mairies et MSAP est nouvelle. Les agents de la mairie et de la MSAP sont amenés pour aider les usagers à utiliser des données personnelles (paiement par CB...) ce qui pose également, comme Jacques FACCA le souligne la question de la responsabilité des agents publics concernés et donc des collectivités qui les emploient. Monsieur LEFEBVRE confirme que c'est une difficulté et espère que des précisions à ce sujet parviendront prochainement. Madame DUPIRE souligne le travail collaboratif des agents mairie et MSAP afin d'apporter l'aide la plus adaptée et efficace aux demandes rencontrées.

E/ BILAN ANNUEL CARTES D'IDENTITE

La commune de Samatan fait partie des 12 communes gersoises en charge de la délivrance des titres sécurisés (passeports depuis 2009 et CNI depuis le 8 mars 2017). Après quelques mois difficiles de mise en place et une inflation du nombre de demandes très conséquentes, un bilan a été fait et des propositions de modifications d'organisation du service ont été réalisées par les équipes (et notamment l'instauration d'un service sur RDV), et ont été validées par les élus. Ce système satisfait les équipes et semble satisfaire également les usagers. Un bilan chiffré des titres réalisés a été projeté aux élus et met en évidence une évolution substantielle du nombre de titres réalisés. A ce jour en moyenne 83 CNI sont réalisés par mois (en 2016 155 CNI avaient été réalisées sur une année), ce qui nécessite une mobilisation quotidienne des agents de la mairie).

F/ REPAS EMPLOYES MAIRIE ET GESTES

Il aura lieu vendredi 15/12/2017.

G/ DISTRIBUTION CADEAUX NOEL AUX AINES

Les élus se répartissent la distribution des cadeaux aux usagers de Gestes

H/ POINT SUR AVANCEMENT DU PLU

Jacques FACCA demande où en est la procédure de révision du PLU. Monsieur LEFEBVRE lui répond que des réunions thématiques se sont tenues, le bureau d'études Sol et Cité va proposer un zonage révisé et celui-ci sera encore travaillé par les élus d'ici la fin du mois de mai. En parallèle un travail sur le règlement est en cours et fera l'objet de discussions entre le bureau d'études et la mairie jusque fin mai également. Ensuite les personnes publiques associées seront consultées.

I/ FOURRIERE AUTOMOBILE

Didier VILLEMUR interroge sur l'avancement du dossier de fourrière automobile. Monsieur LEFEBVRE explique que c'est effectivement un dossier qui n'a pas avancé mais qui est pourtant utile. Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais par le service administratif.

J/ FOURRIERE ANIMALE

Didier VILLATE, conseiller mais également vétérinaire à Samatan s'interroge sur le fonctionnement de la fourrière animale et expose son problème d'animaux divagants qui lui sont souvent déposés, mais qu'il ne peut garder dans sa clinique. Monsieur LEFEBVRE indique que la compétence est intercommunale et que la CCS a elle-même délégué la compétence au Syndicat Mixte des 3 Vallées, qui fait appel à la SPA pour la mise en fourrière des animaux errants. A notre niveau communal, la question est donc délicate car nous avons peu de marge de manœuvre. Monsieur LEFEBVRE précise toutefois que nous allons nous doter d'un lecteur de puce afin de savoir si les animaux recueillis ont un propriétaire. Madame ROUDIE souligne l'importance de résoudre ce problème en amont de la mise en place éventuelle d'éco pâturage sur la commune.

La séance est levée à 23h10

Liste des délibérations prises lors de la séance du 07/12/2017

1. Dénomination des voies dans le cadre du projet d'adressage
2. Convention entre le CNAS et la Mairie de Samatan relative aux moyens mis à la disposition de la délégation départementale
3. Création de postes saisonniers
4. Garantie d'emprunt pour le toit familial – Lotissement Les berges d'Ensauqué
5. Travaux d'éclairage public du stade
1. Plan de financement projet d'aménagement du chemin de Moutet
2. Demande d'autorisation d'engagement des dépenses en 2018 en attendant le vote du budget principal
3. Demande d'autorisation d'engagement des dépenses en 2018 en attendant le vote du budget annexe
4. Décisions modificatives
5. Signature convention avec Ecofinance

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
A. BESSAT	J. CHAMBERS	A. DUVAL Pouvoir donné à Mme Bénédet	N. GIMENEZ Pouvoir donné à Mme Dupire
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET
F. DARNAUD	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA
JL BONNEIL Absent	D. VILLATE	C. GINTRAND BOUSQUET Absente	